

Budget 2019 : une gestion rigoureuse permettant un haut niveau d'investissement sans hausse de la fiscalité

La Métropole Rouen Normandie, qui compte près de 500 000 habitants de 71 communes, est la 9^e Métropole de France. Ce territoire dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel. La collectivité rend également les grands services publics du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transports en commun), de manière efficace, avec une gestion rigoureuse et une tarification solidaire. Elle aménage son espace (urbanisme, voirie, logement, équipements), protège son environnement, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaires, tourisme) pour créer de nouveaux emplois. Le budget 2019, voté lors du dernier Conseil de l'année, traduit la volonté de poursuivre dans cette voie. Le maintien d'un haut niveau d'investissement contribue au dynamisme de son tissu économique et crée un effet levier pour le développement du territoire. Cet objectif s'accompagne d'une gestion performante des ressources et d'une recherche de l'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes. Un montant record d'investissement a été arrêté sur la période 2016-2025, plafonné à 1,8 Mrd€, afin de concilier la pérennité des grands équilibres de la Métropole avec les besoins d'évolution et de transformation du territoire métropolitain.



Les 3 axes financiers prioritaires du budget 2019

⇒ Aucune hausse de la fiscalité sur les ménages en 2019

Les taux d'imposition des ménages et des entreprises fixés par la Métropole ne connaîtront aucune hausse pour l'année 2019, et seront maintenus au même niveau que 2018 : pas de hausse des taux des taxes d'habitation ni sur le foncier non bâti, pas de création d'une part intercommunale de taxe sur le foncier bâti, maintien d'un taux « unique » de Taxe Et Ordures Ménagères (TEOM) à 8,06% - ce qui ne couvre pas la totalité des dépenses du budget des déchets- soit un taux relativement bas comparé aux autres Métropoles et agglomérations. La Métropole maintient également son taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 26,03% qui reste parmi les plus bas des métropoles françaises créées par la loi MAPTAM.

⇒ Le soutien continu pour renforcer la cohésion sociale et territoriale

En 2019, la Métropole Rouen Normandie conservera ses dispositifs d'accompagnement des communes de son territoire, notamment à travers les trois fonds qu'elle a mis en place et qui mobiliseront un montant total de plus de 8,7 M€ en 2019 : Fonds d'Aide à l'Aménagement pour les petites communes, Fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC) et Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines pour toutes les communes.

Ainsi, la dotation de solidarité communautaire augmentera de 4,6 % par rapport au budget 2018, soit + 709 284 € du fait du dispositif de convergence de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la création d'une cinquième part qui sera créée en 2019 pour se substituer aux trois fonds de concours communaux pour les 3 piscines de 50 mètres (Rouen, Grand-Couronne et Mont-Saint-Aignan). **La dotation de solidarité sera 16,1 M€ en 2019, dont 300 K€ pour ces trois piscines.**

Par ailleurs, conformément à la législation, l'attribution de compensation des communes membres a été impactée en 2018 à la suite de l'ajustement des transferts de 2015 et des décisions du conseil de la Métropole : Aître Saint Maclou, Seine Créapolis Sud à Petit Couronne et le transfert de 3 équipements de la Ville de Rouen : Opéra, Ecole des Beaux-Arts (Esadhar) et patinoire du complexe sportif Guy Boissière. Cette dotation reflète les transferts de charges entre les communes et la Métropole. Un abattement de 2 M€, au titre des charges de centralité, a été intégré pour le calcul de l'attribution de compensation de la Ville de Rouen.

⇒ **La poursuite d'investissements élevés**

Dans un contexte de reprise économique modérée et financier contraint, les investissements programmés en 2019 viseront à poursuivre et amplifier la dynamique pour que la Métropole puisse continuer à jouer pleinement son rôle de levier de développement et d'accélérateur de croissance au bénéfice de l'ensemble de l'aire urbaine et de la Normandie. Ce programme d'investissements a été bâti en veillant à respecter une gestion rigoureuse afin de préserver des marges de manœuvre pour l'avenir et limiter le besoin d'emprunt.

Tous budgets confondus, **le budget de la Métropole pour 2019 devrait s'établir à 825,5 M€.** **Les investissements proposés devraient être proches de 262 M€**, faisant de la Métropole un acteur essentiel en matière d'investissement public et contribuant ainsi à soutenir l'activité économique locale.

La capacité d'autofinancement brute devrait s'établir à plus de 90,7 M€ en 2019 (tous budgets confondus) et proche de 61 M€, hors régie de chaleur, de l'eau et de l'assainissement.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2019 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts de gestion significatifs tout en maintenant un niveau d'investissement élevé, moteur de croissance et créateur d'emplois.

Ce budget s'inscrit dans le cadre d'une prospective financière à 10 ans construite avec prudence afin de **maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 années et une épargne satisfaisante tout en conservant un niveau d'investissement ambitieux** pour mettre en œuvre la montée en puissance du projet métropolitain à l'horizon 2025. Le financement des investissements, assis sur cet autofinancement et sur les subventions reçues, notamment dans le cadre des partenariats avec l'Etat et ses agences, la Région et le Département, devra être complété par un recours maîtrisé à l'emprunt.

2019, l'année des concrétisations au service des habitants du territoire

2019 sera l'année de la concrétisation de grands projets (nouvelle ligne T4, Cœur de Métropole, Parc du Champs des Bruyères, parvis de la gare ...) et la poursuite d'études (prolongement de la T4 vers le CHU, ouvrages d'art...). L'ensemble de l'action économique de la Métropole consolidera en 2019 le partenariat étroit noué avec l'éco-système local favorable au développement des entreprises, contribuera au maintien, à la transformation et à la croissance des emplois et poursuivra la mobilisation sur la responsabilité sociétale et environnementale dans le cadre de la COP21 locale.

La maîtrise des dépenses permet d'investir de manière contrôlée et ambitieuse en faveur des 4 grandes politiques publiques :

- Développer l'attractivité du territoire et de l'emploi
- Aménager le territoire durablement
- Garantir des services publics de proximité
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Le montant des investissements de la Métropole s'élèvera en 2019 à près de 262 M€.



38,3 M€

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET DE L'EMPLOI

◆ Développement économique et innovations

Dans cette enveloppe budgétaire, la Métropole prévoit de continuer l'investissement dans les projets **d'aménagement des parcs d'activités notamment par la ré-industrialisation de friches en zones d'activités (Seine Sud, ZAC du Halage et de la Sablonnière) pour 3,7 M€, mais aussi d'effectuer des travaux dans les hôtels et pépinières d'entreprise pour 0,4 M€**. Ceci s'ajoute aux dispositifs de la Métropole consacrés à l'accompagnement des entreprises, notamment les aides à l'immobilier, et au programme de requalification des parcs d'activités existants. Un fonds de concours disposera de **1,1M€ pour soutenir les plateformes technologiques** (enseignement supérieur, recherche et développement économique) nécessaires au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

L'action économique demeure une priorité majeure de la Métropole qui continuera en 2019 son travail en étroite collaboration avec Rouen Normandy Invest et Rouen Normandie Aménagement à amplifier et diversifier ses actions.

◆ Culture, sport, loisirs, attractivité et développement touristique

Pour mener à bien les projets lancés en faveur du tourisme, du sport, de la culture et des loisirs, la Métropole investit 33,1 M€ pour notamment :

- ⇒ La **Réunion des Musées Métropolitain (RMM)** avec 2 M€. Le plan pluriannuel d'investissements consacrés aux projets dans les musées, dont le caractère est stratégique pour l'ambition culturelle qu'entend porter la Métropole, continuera avec la préparation des trois projets majeurs que sont la création d'un centre de conservation mutualisé, la rénovation du Musée des Beaux-Arts (amélioration des conditions d'accessibilité et d'accueil du public ainsi que d'exposition des œuvres), et la création d'un nouveau musée sur le site Beauvoisine réunissant les collections du Muséum d'Histoire Naturelle et du Musée des Antiquités.
- ⇒ La restauration de l'**Aître Saint-Maclou** : 8,8 M€ pour les travaux.
- ⇒ Les autres équipements culturels de la Métropole pour lesquels une enveloppe 1,9 M€ est allouée.
- ⇒ La continuité des travaux de réhabilitation du **Stade Robert Diochon** pour 1,2 M€ ainsi que la **patinoire Guy Boissière** (5,2 M€) pour laquelle d'importants travaux de rénovation et d'aménagements vont commencer début 2019.

- ⇒ En 2019, 14M€ seront consacrés à la poursuite des aménagements dans le cadre du **projet Cœur de Métropole**. Cet important programme de rénovation du centre historique de Rouen permettra de mieux valoriser l'attractivité de la ville médiévale en renforçant la qualité du cadre de vie, l'attractivité des commerces, l'accessibilité des visiteurs pour un rayonnement national et international. **Le plus gros des travaux de ce projet de 35M€ seront finalisés avant l'Armada en 2019.**

Voie Verte entre Le Trait, Yainville et Duclair

Dans le cadre de sa politique de mobilité et environnementale, la Métropole Rouen Normandie favorise l'usage du vélo sur le territoire en lien avec les communes dans le cadre des réflexions menées plus largement sur l'aménagement de l'espace public. Elle continue la mise en œuvre de son schéma directeur des aménagements cyclables. Et afin d'augmenter la part des déplacements à vélo, elle continue les aménagements des pistes cyclables visant à compléter le réseau cyclable métropolitain. Grand projet de la Métropole pour le développement des modes doux, le projet de voie verte lien entre Le Trait, Yainville et Duclair offrira un aménagement sur 10 km réservé aux cyclistes, piétons et accessible aux personnes à mobilité réduite et constitue un élément important de la dynamique touristique qui anime la boucle de Jumièges. La voie verte sera inaugurée au début de l'automne 2019.



Inauguration automne 2019

63,4 M€

AMÉNAGER LE TERRITOIRE DURABLEMENT

◆ Déplacements / Mobilité durable

La Métropole va faire l'acquisition de nouveau **matériel de transports en commun** (10 cars scolaires, 12 bus articulés, 3 bus standard) **pour 9 M€ et effectuera des travaux d'entretien et de renouvellement du réseau pour 6 M€**. Elle continuera également le développement de son **réseau de pistes cyclables sur le territoire pour près de 800 000€**.



La nouvelle ligne T4 mise en service fin mai 2019

Inauguration mai 2019

Principalement en site propre, cette future ligne a pour objectif de proposer un nouveau bus à haut niveau de service sur le territoire et proposera une offre inédite de déplacement entre le Nord et le Sud de la Métropole. La 4^e ligne de TEOR "T4" empruntera 8,5 km de voie entre Boulingrin et le Zénith. Le projet T4 a notamment pour objectifs de :

- Renforcer le réseau Astuce en proposant une alternative pour répondre aux besoins de déplacement sur l'axe Nord-Sud, avec en complément le prolongement de la F1
- Proposer une offre de transport améliorée en optimisant les correspondances (tramway, bus, Fast...)
- Améliorer la qualité urbaine le long du tracé pour mieux relier les quartiers, créer un meilleur partage de l'espace en favorisant les déplacements cyclistes et piétons.

La Métropole est le principal financeur du projet T4, pour la réalisation des travaux, estimés à 88 millions d'euros, avec le soutien de la Région Normandie et de l'État.



En chiffres
16 stations
8,5 km de voie
18 000 à 20 000 voyageurs attendus par jour
Un Teor toutes les 6 minutes en heure de pointe
Moins de 30 minutes de trajet entre deux terminus
762 arbres sur la totalité du tracé soit 165 de plus qu'auparavant

À NOTER - La ligne T4 sera inaugurée et mise en service le samedi 25 mai 2019

◆ **Urbanisme et environnement**

Dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » et/ou de la démarche initiée par la Métropole en faveur du développement des mobilités actives (stationnement des vélos, quartiers démonstrateurs de la ville apaisée, co-voiturage, zone à faible émission (ZFE)), des études et des premières réalisations seront également mises en œuvre en 2019.

Votée le 8 octobre 2018, la politique Climat Air Energie de la Métropole est désormais labélisée Cit'ergie niveau 2 (appellation française du European Energy Award). Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui sera adopté en 2019, intégrera également l'ambition des acteurs du territoire de la Métropole à travers leurs engagements inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat signé le 29 novembre 2018 dans le cadre de la COP21 locale (10 000 engagements). La Métropole soutiendra fortement cette dynamique territoriale unique en France en inscrivant l'accompagnement des acteurs locaux dans le fonctionnement des services en partenariat avec les institutions compétentes et avec l'appui de la Région et de l'Etat.



Les travaux du réseau de chaleur de la Petite Bouverie débuteront et les réflexions sur le développement des réseaux de chaleur se poursuivront, particulièrement celui de la Rive Gauche (extension vers Sotteville-lès-Rouen, Saint-Sever,...).

◆ **Grands projets urbains**

- ⇒ **La Métropole consacre 22,5 M€ aux grandes opérations d'aménagement métropolitain. Ces ambitieux projets menés dans le cadre du projet Seine Cité** se font prioritairement en renouvellement urbain : le quartier Rouen Flaubert, aménagé sur 20, et le quartier Saint-Sever nouvelle gare seront le réceptacle et le support du développement du cœur de la Métropole pour les deux décennies à venir, en articulation avec la réalisation d'infrastructures majeures (LNPN, raccordement sud du pont Flaubert).
- ⇒ L'année 2019 sera marquée par des travaux de voiries anticipés (secteur nord du boulevard Bethencourt) la fin de l'acheminement des terres pour les remblais du talus Jean Rondeaux et le démarrage de l'aménagement de l'îlot Jean Rondeaux comportant 45 000m² de bureaux, logements et services. Les études concernant le projet du futur canal seront poursuivies (pour un démarrage des travaux du secteur au sud du boulevard Béthencourt après l'Armada). La deuxième phase d'aménagement des bords de Seine en aval du pont Guillaume le Conquérant a été engagée en 2018 afin de permettre l'ouverture au public de la totalité de la presqu'île Rollet courant 2019.

Inauguration été 2019

La presqu'île Rollet : un lieu de détente et promenade au cœur de la ville

Anciennement surnommée « île au charbon », la Presqu'île Rollet était autrefois une plateforme industrialo-portuaire d'activités d'extraction du charbon. Dans le cadre de la reconquête des Bords de Seine et de l'aménagement du futur quartier Rouen Flaubert, sa transformation en parc urbain s'est effectuée en deux phases. Ce réaménagement vise à offrir aux habitants de nouveaux espaces de nature en plein cœur de la Métropole avec 167 000 nouveaux arbres plantés, à valoriser les Bords de Seine et à sensibiliser le grand public à des aménagements constituant un lieu de laboratoire et d'innovation écologique.

La première phase, côté Seine, a été réalisée à l'occasion de l'Armada en juin 2013. La seconde, actuellement en cours de travaux, sera livrée à l'été 2019.



4Vents / RNA

- ⇒ **Le Parc du Champ des Bruyères, ancien hippodrome des Bruyères, deviendra un véritable poumon vert au cœur de la Métropole.** Sur ce vaste espace naturel de 28 hectares, prisé des promeneurs comme des sportifs à la charnière de 5 communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly et Petit-Quevilly), la Métropole va créer un parc qui bénéficiera aux habitants de l'ensemble de son territoire. **Les travaux qui ont débutés cette année se poursuivront, 9,6 M€ y seront consacrés en 2019 en vue d'une livraison en 2020.**
- ⇒ La Métropole engagera 6,3 M€ pour les infrastructures d'urbanisme et d'environnement, notamment **la tranchée ferroviaire couverte rive gauche.**

Le parvis de la gare de Rouen : encourager la multimodalité

La Métropole Rouen Normandie a réaménagé entièrement le parvis de la gare et de ses abords afin de les rendre plus agréables et faciliter les déplacements à pied vers les différents modes de transports (train, bus, métro, vélo...). Ce grand projet de rénovation des espaces publics a été mené en collaboration avec SNCF Réseau, la Ville de Rouen, avec le soutien financier de la Région Normandie. Accueillant et ouvert, tourné vers le cœur de ville, le parvis sera ainsi une porte d'entrée plus lisible vers le centre-ville.



18,1 M€

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

◆ Habitat & logement

La Métropole Rouen Normandie poursuivra en 2019 la politique d'amélioration du parc existant notamment centrée sur la réhabilitation énergétique du parc locatif social et privé (pour répondre notamment à l'objectif de l'Accord de Rouen d'avoir atteint 45 000 rénovations en 2030) l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. Elle finalisera en 2019 l'élaboration du nouveau PLH, la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et l'évolution de la convention d'équilibre territorial en convention intercommunale d'attribution pour répondre aux exigences de la loi Egalité Citoyenneté. Un budget de 5,2M€ est consacré aux différentes aides. De même, la Métropole assure la construction et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. En 2019, la Métropole engagera 600 000 € à cet effet.

◆ Renforcement de la solidarité envers les communes membres

En 2019, la Métropole conserve les trois fonds de soutien aux communes. Ils permettent aux communes de financer des travaux de sécurité, d'entretenir et de réhabiliter le patrimoine (église) et les bâtiments publics municipaux (écoles, gymnases, commerces, maisons médicales...) ainsi que l'aménagement de chemins piétonniers. Depuis 2017, les communes disposent du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines permettant d'entretenir et ou renouveler le patrimoine de ses équipements sportifs essentiels aux habitants et scolaires.

Fonds de soutien à l'investissement des 71 communes (FSIC)

Depuis 2016 et afin de soutenir l'investissement local, la Métropole a décidé de mettre en place un fonds de soutien à l'investissement des 71 communes (FSIC). **L'enveloppe du FSIC pour 2019 s'élèvera à 5,1M€.** Les dossiers ANRU des communes concernées sont en préparation et le FSIC ANRU pourra dans ce cadre être défini très prochainement.

Qu'est-ce que le FSIC ?

Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) est un fonds de concours qui vise à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole. Il est doté de **60 M€ sur la période 2016-2020. Après près de deux ans d'existence, 347 dossiers ont été traités par la Métropole. 66 communes ont fait appel à ce fonds de concours** qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains, et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre des projets retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Le FSIC est cumulable avec d'autres subventions comme l'aide régionale à la rénovation thermique de bâtiments ou pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'Aides à l'Aménagement. La Métropole a déjà attribué 19 M€ aux communes ayant sollicités le FSIC.

Fonds d'aide à l'aménagement (FAA)

Concernant le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes (moins de 4500 habitants), **682 772€** ont été attribués sur 2018. L'enveloppe pour 2019 sera identique.

Fonds d'Aide aux Grands Investissements pour les Piscines (FAGIP)

Les communes auront également la possibilité de percevoir une aide au titre du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) mis en place en 2017. En 2018, la Métropole s'est engagée pour un montant de 4 261 267 € pour Saint Etienne du Rouvray, Rouen, Petit Couronne et Malaunay. Sur 2019, une nouvelle enveloppe de **3 M€** sera disponible. Dans le cadre du Contrat de Métropole 2014-2021, la Région Normandie accordera en parallèle une enveloppe de 4,8M€ pour la rénovation ou reconstruction des piscines de la Métropole

Qu'est-ce que le FAGIP ?

La Métropole a créé en 2017 le Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) concernant tous les investissements communaux dans les piscines sur le territoire que ce soit pour les nouvelles constructions, les extensions, les réhabilitations, les travaux d'équipement ou les mises aux normes (accessibilité, économies d'énergie).

Le taux de prise en charge pour chaque projet est de 30% du montant hors taxe des travaux. Chaque fonds de concours attribué dans le cadre du FAGIP ne pourra excéder 2 millions d'euros par projet. Par ailleurs, les projets éligibles devront présenter un minimum de dépenses d'investissement de 500 000 €.

Le FAGIP peut être cumulé avec les autres fonds de concours de la Métropole et notamment le FSIC. La totalité des fonds de concours de la Métropole pour chaque projet ne pourra pas excéder la part de financement de la commune.

Inauguration printemps 2019

Une piscine rénovée à Malaunay

Dans le cadre du FAGIP, la Métropole Rouen Normandie soutient les travaux de rénovation de la piscine municipale de Malaunay à hauteur de 20% du montant global, soit 675 000€. Cette piscine accueille un millier d'enfants issus des établissements scolaires (collège, écoles élémentaires et maternelles, établissement médico-sociaux) de la commune et des communes alentours (Houpeville, Hénouville, Quincampoix) ce qui en fait un équipement structurant du territoire. Elle sera inaugurée au printemps 2019.



95 M€

GARANTIR DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

◆ Voirie et espaces publics

La Métropole compétente pour la voirie et les espaces publics investit depuis 2015 dans de nombreux projets de restauration, aménagement et d'entretien. En 2019, pas loin de 60 M€ d'euros y seront encore consacrés. Ce niveau élevé d'investissement comprend notamment les travaux de voiries communales (transférées à la Métropole en 2015), de voiries anciennement départementales (transférées en 2016) et les ouvrages d'art (entretien courant, réparations importantes, restauration du patrimoine). Ce programme de dépenses a été élaboré par les maires réunis en Conférences Locales. Pour exemples, la traversée de Saint Martin de Boscherville, la rue des Martyrs à Maromme, chantiers majeurs pour ces communes, seront livrés en 2019.

Suite à l'audit de 2018, un programme d'actions et d'investissements permettra d'engager des réalisations sur l'éclairage public afin d'effectuer des travaux de renouvellement, d'économiser l'énergie et de réduire les dépenses et de travailler, en lien avec les communes, dans le cadre de la COP21 locale, sur la réduction de l'éclairage la nuit.

Inauguration printemps 2019

Place de l'hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen : le cœur urbain réaménagé

Depuis l'été 2019, la Métropole et la Ville de Sotteville-lès-Rouen ont lancé le réaménagement et l'embellissement de la place de l'Hôtel de Ville. Cette requalification de la place centrale de la commune vise à faire cohabiter les différents modes de circulation (vélos, piétons, voitures) en conservant un espace attractif et accueillent les événements (marché, Fête Nationale, Festival Viva Cité) et les fonctionnalités de cet espace de 25 000 m² (stationnement, accès aux commerces, desserte de transports en commun...). Les travaux se poursuivent et la nouvelle place sera finie en mai 2019.



Dans le cadre de sa compétence voiries et espaces publics, la Métropole conduit de grands chantiers de requalification des places centrales ou de leurs principaux espaces publics sur son territoire comme la place de la République de Oissel-sur-Seine, la place des Chartreux à Petit-Quevilly (réalisée), la requalification de la place Charles de Gaulle à Duclair (réalisée), la restructuration du centre-bourg de Mesnil-sous-Jumièges (réalisée). Tous ces travaux sont menés en étroite coopération avec les communes.

◆ Services d'intérêt collectif

Livraison fin 2019

Crématorium de Petit-Quevilly : un nouvel équipement intercommunal

En 2019, le nouveau crématorium intercommunal sur le site Elisa Lemonnier à Petit-Quevilly se construira. Compte tenu du nombre annuel croissant de crémations pratiquées au crématorium du cimetière Monumental à Rouen, qui atteint sa capacité maximale, la Métropole a choisi de bâtir ce nouvel équipement, situé rive gauche, qui permettra de répondre à la demande tout en proposant aux habitants un lieu de recueillement qualitatif, répondant aux dernières normes environnementales. Les travaux s'achèveront à la fin 2019 pour une mise en service en janvier 2020. 4M€ seront consacrés à ce projet en 2019.



1,8 M€ seront également engagés cette année pour la mise en conformité, l'acquisition de nouveaux équipements et la mise en place d'un schéma directeur des Services de Défense contre l'Incendie.

◆ Eau et assainissement

Plus grande régie publique de l'eau de France hors Paris, **la Métropole programme pour 2019 un haut niveau d'investissement, 23,8 M€ pour l'eau et 20,9 M€ pour l'assainissement**, dans le but d'assurer un service public efficace et sécurisé d'une eau de qualité, d'économiser et de protéger la ressource, notamment en améliorant la qualité des rejets dans le milieu naturel. L'entretien du patrimoine (lutte contre les fuites par le renouvellement des canalisations d'eau potable) mobilisera ainsi 10,4 M€, le traitement de l'eau 4,47 M€ dont 2M€ consacrés à l'extension de la station d'épuration Emeraude. La Métropole consacrera également 7,8 M€ à la lutte contre les pollutions et 1,2 M€ à la lutte contre les inondations.

◆ Déchets

La Métropole engagera en 2019, 6,1 M€ notamment pour l'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, le renouvellement des bacs en apport volontaire ainsi que pour l'acquisition de bennes. Afin d'agir sur la production de déchets suite aux engagements pris lors de l'Accord de Rouen dans le cadre de la COP21, 2018 a fait l'objet d'une sensibilisation aux déchets végétaux comme ressources à la parcelle. En 2019, ces travaux se concrétiseront par une expérimentation de 500 foyers sur 3 communes : Déville-lès-Rouen, Mesnil-Esnard et Saint-Jacques-sur-Darnétal et l'arrêt de la collecte d'hiver pour toutes les communes.



Pour sécuriser une gestion performante et des ressources de la Métropole : 2,4 M€ d'investissement

Les locaux de la Métropole, situés Boulevard du Midi feront l'objet d'aménagements afin d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte des déchets et de regrouper ainsi l'essentiel des équipes du département Service aux Usagers et Transition Énergétique. Ces regroupements participent au plan de rationalisation des implantations immobilières de la Métropole et à la réduction des coûts de fonctionnement.

L'intégralité des documents concernant le budget de la Métropole sont consultables sur www.metropole-rouen-normandie.fr